

MANITOBANS:
**COVID-19
DOESN'T
DISCRIMINATE.**
NOR SHOULD
YOU!



#DontDiscriminateMB

f @DontDiscriminateMB



Immigration
Partnership
Winnipeg

Conseils aux victimes de crimes motivés par la haine

Qu'est-ce qu'un crime motivé par la haine: Un crime de haine est un crime motivé par des préjugés qui se produit lorsqu'un délinquant cible une victime en raison de son appartenance (ou appartenance perçue) à sa race, sa religion, son origine ethnique ou son orientation sexuelle.

- Si vous êtes victime d'agression physique, vous devez vous soustraire du danger/ vous mettre en sécurité si possible et appeler de l'aide.
- Si vous êtes la cible d'insultes racistes, de blagues ou d'autres provocations verbales, vous devez noter la description physique de l'agresseur et de son véhicule (y compris sa plaque d'immatriculation). Vous pouvez également prendre une photo ou enregistrer une vidéo pour documenter les informations. Évitez, surtout, de répondre aux provocations, qu'elles soient verbales ou physiques.
- Notez tous les détails dont vous vous souvenez, y compris la date, l'heure et le lieu de l'infraction; une description de l'incident, ainsi que les noms et numéros de téléphone des personnes pouvant témoigner.
- Si vous avez des blessures physiques et / ou psychologiques (stress, anxiété, dépression, perte de sommeil et d'appétit, etc.), consultez un médecin.
- Si votre propriété est la cible de vandalisme haineux, enregistrez une vidéo ou prenez des photos des dommages, et Gardez toutes ces preuves en lieu sûr.

Ces conseils ont été adaptés du Centre for Research-Action on Race Relation's Campagne "La COVID-19 ne discrimine pas. Vous non plus !"

Où chercher de l'aide

Si vous avez été victime d'un crime motivé par la haine, il existe des organisations prêtes à vous aider!

La Commission des droits de la personne du Manitoba

Si vous vous sentez victime de discrimination dans votre lieu de travail, les services publics, le logement, les contrats et les panneaux ou déclarations affichés publiquement (tels que les publicités), contactez la [Commission des droits de la personne du Manitoba](#) déposer une plainte. La Commission dispose de lignes directrices, [Discrimination fondée sur COVID-19](#).

- Courriel : hrc@gov.mb.ca
- Téléphone : 204-945-3007 (Winnipeg); 204-726-6261 (Brandon); 1-888-884-8681 (sans frais)

La police locale

Si vous pensez avoir été victime d'un crime motivé par la haine, vous pouvez déposer une plainte auprès de la police locale. Cependant, nous vous encourageons à vous renseigner d'abord sur le racisme systémique vécu par les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur dans leurs rapports avec la police et sur les options autres que d'appeler la police.

Voici plus d'information sur ces options :

- [Fight COVID Racism](#) a une section de ressources sur les solutions de rechange à l'appel à la police à : <https://www.covidr racism.ca/resources>
- le Winnipeg Peer Working Group, le Manitoba Harm Reduction Network et le groupe Bar None ont créé l'outil *Stop, Before You Call the Cops!* Cet outil propose des solutions de rechange à l'appel à la police pour dénoncer quelqu'un et est accessible à : <https://mhrn.ca/community-projects>

Signaler des incident racistes

Si vous avez vécu ou été témoin de racisme lié à COVID-19, veuillez signaler l'incident au [Chinese Canadian National Council](#). Aider à recueillir des informations pour planifier une action collective en réponse au racisme et à la discrimination liés à la pandémie de COVID-19.

- Le formulaire de déclaration est disponible ici : <https://ccnctoronto.ca/fightncov/>

Employeurs et syndicats

Si vous vous sentez victime de discrimination au travail, parlez-en à votre employeur ou syndicat si vous en avez un. Cependant, si votre employeur ou votre représentant syndical est le délinquant, vous pouvez déposer une plainte auprès de La Commission des droits de la personne du Manitoba.

Direction de la location à usage d'habitation

Si vous vous sentez victime de discrimination de la part de votre propriétaire, vous pouvez en parler à la [Direction de la location à usage d'habitation](#) ou déposer une plainte auprès de La Commission des droits de la personne du Manitoba.

- Courriel : rtb@gov.mb.ca
- Téléphone : 204-945-2476 (Winnipeg); 204-726-6230 (Brandon); 204-677-6496 (Thompson); 1-800-782-8403 (sans frais)

Prenez soin de votre bien-être

Vivre un crime de haine peut nuire à votre santé mentale et à votre bien-être. Il existe des services communautaires auxquels vous pouvez vous adresser pour vous aider dans cette situation difficile!

- Soutien à la santé mentale et au bien-être: <https://www.gov.mb.ca/covid19/bewell/index.fr.html>
- [Elmwood Community Resource Centre's Racial Trauma Counselling and Support](#) (soutien offert à tous les Manitobains) : composez le 204-982-1720 ou envoyez un courriel à counselling@elmwoodcrc.ca
- Liste de [Central Neighbourhoods](#) des travailleurs en santé mentale noirs, autochtones ou de couleur (Winnipeg) : <http://cnwpg.org/bipoc-mental-health-workers-resource-list/>